

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 18 AOUT 2020

Extrait

Point n°19

Aménagement du centre bourg et du front de mer – point sur le bilan de concertation et orientations.

Le projet d'aménagement du centre-bourg et d'une partie du front de mer (de la rue des Bessaints à la rue du Moulin) confié par la commune au Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard (SMBSGLP) en 2014 va se concrétiser dès septembre 2020 par le lancement des travaux, les entreprises ayant été choisies en août suite à un appel d'offres lancé en avril dernier.

Le projet définitif mis au point en 2019 n'a pas fait l'objet de concertation avec la population avant la mise en place du nouveau conseil municipal le 23 mai 2020. La démarche participative avait été limitée à la phase de diagnostic et d'esquisses en 2014. La municipalité élue le 15 mars 2020 a procédé à une concertation en juin et juillet 2020 en espérant réussir à faire évoluer le projet malgré le stade avancé de la procédure conduisant aux travaux : le 26 juin avec des commerçants sédentaires et le 29 juillet avec des commerçants non sédentaires, les 3 et 24 juillet lors de réunions publiques ayant rassemblé plus de 150 personnes, les 4 et 25 juillet lors des dialogues du samedi auxquels a participé une cinquantaine de personnes. Le 24 juillet un premier bilan de la concertation a été fait publiquement. La présente délibération acte la fin de cette phase de concertation et les évolutions souhaitables du projet. Il y aura d'autres étapes de concertation : sur l'organisation des chantiers de la première phase 2020-2021 lors d'une réunion publique le mercredi 23 septembre et sur le détail des aménagements au fur et à mesure de la réalisation du projet.

Le bilan de la concertation et les perspectives d'évolution du projet proposés au conseil municipal sont exposés ci-après.

Les évolutions du projet seront étudiées en tenant compte du calendrier de réalisation prévu :

- octobre 2020 à avril 2021 : Grande Rue, de la mairie au Casino, et abords du casino,
- octobre 2021 à avril 2022 : front de mer (rues de Saint-Valery, Jamart et des Bessaints),
- octobre 2022 à mars 2023 : place Foch, square Dalhausen et place du Général de Gaulle.

Mobilité

Même si de nombreuses personnes sont favorables à la limitation de la place de la voiture pour offrir plus de tranquillité et de sécurité aux piétons et permettre le développement de l'animation dans le centre-bourg et la promenade sur le front de mer, nombreux sont ceux qui s'inquiètent de la suppression quasi-totale de places de stationnement rue de Saint-Valery pour les touristes (entre les rues des Font-Bénits et du Moulin) et dans les rues Jamart et des Bessaints pour les riverains. Le souhait est aussi exprimé d'un maintien de suffisamment de stationnement pour les personnes âgées à proximité des commerces et services.

La question est posée de la possibilité de différencier les possibilités de stationnement selon qu'on est riverain, au travail ou de passage.

Des personnes pensent que l'utilisation du parking en cours de réalisation au Moulinet n'aurait d'intérêt que si une navette fréquente pouvait le desservir.

Les riverains sont préoccupés de l'accès à leur rue lors de la fermeture de la Grande Rue à la circulation automobile pour raisons de marché d'été ou d'animations.

Une proposition a été faite de créer un double sens pour cyclistes dans la rue de Saint-Valery qui sera mise en sens unique.

La question des livraisons reste à examiner avec les entreprises concernées (stationnement, demi-tour) de même que la desserte par les transports en commun.

Des attentes sont exprimées en matière de signalétique

En réponse à ces préoccupations, il est envisagé de :

- préserver des poches de stationnement de proximité
- aménager les parkings Léon Blum et Gracchus Babeuf et faciliter leur accès pour compenser la suppression de places de stationnement rue de Saint-Valery et place du Général de Gaulle
- faire de la place du Général de Gaulle une plateforme d'accueil des différents moyens de locomotion (autos, cars, vélos) avec des services adaptés (toilettes, recharge électrique, ...)
- établir de manière concertée un plan de circulation sur les rues adjacentes à la Grande Rue pour, lorsque celle-ci est fermée à la circulation, maintenir l'accès des riverains et des services de sécurité,
- mettre à l'étude un projet de signalétique, cela n'ayant pas été prévu à ce jour.

Eaux pluviales

La question de la maîtrise des eaux pluviales est revenue, les torrents d'eau et de boue étant malheureusement fréquents.

- En réponse, le SMBDGLP a évoqué les travaux prévus sur le plateau pour retenir les eaux des champs et expliqué le profil de la Grande Rue avec un fil d'eau central pour éviter que l'eau atteigne les seuils des immeubles. Après une première étude en 2003, le SIVOM d'Ault (syndicat intercommunal) a établi en 2018-2019 un schéma de gestion des eaux pluviales. Mais il n'est pas prêt à se concrétiser par des travaux. Les négociations avec les agriculteurs pour des fossés, des haies et fascines vont s'engager après l'été et les études vont se poursuivre pour la création de bassins d'infiltration. L'enchaînement des démarches n'aura pas permis de préserver le centre-bourg des eaux d'orage avant son réaménagement, ce qui nécessitera des précautions particulières.

Esthétique des aménagements

De nombreux souhaits ont été exprimés de faire plus simple, moins clinquant pour être plus dans l'esprit d'Ault et de dépenser moins d'argent sur le périmètre qui avait été restreint, pour l'élargir vers des points d'attrait et de promenade particulièrement mal lotis aujourd'hui : vers la porte Bréhamet et le parc du Moulinet, vers la rue du Hamel, vers le Bel Air et le chemin du littoral qui conduit au Bois de Cise, vers Onival par la rue de Saint-Valery. Le pavage en pavés de grés de l'ensemble de la Grande Rue (trottoirs, bandes de stationnement et chaussée automobile) a fait débat pour le motif précédent (chic ressenti comme artificiel et coût) mais aussi pour la provenance d'Inde jugée pas très écologique.

Les platelages en bois ont suscité des avis divergents sur l'esthétique, le confort, la durabilité et l'utilité de certains. Le garde-corps en bois le long de la falaise n'est pas contesté mais sans la ganivelle jugée plus adaptée aux espaces naturels qu'à la ville.

Des personnes craignent la couleur froide des éclairages LED et se préoccupent de leur réglage.

Il y a de fortes attentes de plus de végétation dans Ault mais aussi des motifs d'éviter que celle-ci prenne la place de stationnement ou de futures terrasses de café ou coupe la vue.

En réponse à ces avis,

- les options prévues au marché de travaux pour une promenade suspendue sur la place du Général de Gaulle et une fontaine sur la place Foch seront abandonnées car elles n'apparaissent pas utiles, sont coûteuses et occupent de l'espace au détriment d'autres usages,
- le choix du mobilier urbain (bancs, poubelles, ...) sera discuté pour atteindre des coûts plus modérés et permettre l'équipement d'autres espaces dans la limite du budget prévu,
- des extensions du périmètre d'aménagement seront mises à l'étude,
- une analyse comparée sera faite des pavés de gré par rapport à d'autres matériaux,
- une discussion détaillée sera organisée sur les fonctions et l'esthétique des équipements conçus en bois autour du casino, sur les garde-corps le long de la falaise, et sur l'éclairage public,
- la réflexion sera poursuivie sur la place de la végétation dans les aménagements et les amateurs de plantes seront invités à échanger leur expérience avant les choix définitifs,
- l'Architecte des Bâtiments de France sera consultée sur les choix esthétiques.

Grande Rue

Des commerçants craignent l'impact des chantiers sur leur chiffre d'affaires.

Des personnes souhaitent que le projet d'aménagement soit accompagné d'un effort de modernisation des boutiques et d'entretien des façades.

L'échafaudage présent depuis longtemps sur la façade de l'ancienne ferme interpelle.

Une suggestion est faite d'installer l'office du tourisme dans cette rue.

Les bordures de trottoir et de banquettes de stationnement font craindre un inconfort pour les piétons quand la circulation est coupée.

En réponse à ces remarques,

- la préparation en cours des chantiers intègre la préoccupation de limiter la gêne et les gros travaux seront arrêtés de mai à septembre,
- la Chambre de Commerce et d'industrie est sollicitée pour conseiller les commerçants dans l'amélioration de leur point de vente,
- une aide financière communale existe pour les rénovations de façades et le cahier de recommandations architecturales élaboré il y a quelques années sera rendu public,
- la commune est prête à envisager l'installation de l'office du tourisme dans la Grande Rue
- il n'est plus possible de supprimer les bordures de trottoirs, faute de solution à court terme pour protéger les seuils d'immeubles des pluies d'orage.

Abords du casino

L'esthétique du projet et du casino actuel fait débat. Quelques personnes jugent qu'il devrait être démoli. D'autres pensent que son architecture typique des années 50 peut être intéressante si l'on remet en cause certaines modifications qu'il a subies ainsi que le projet d'emmarchement prévu pour se rapprocher de l'œuvre initiale.

L'évolution des usages du casino est un sujet de questionnement en raison des atouts du site, de l'inutilisation du sous-sol et de l'ouverture d'un centre culturel en 2021 au Moulinet.

Le casino et la plage du centre sont chargés de souvenirs pour de nombreuses personnes qui ont vécu à Ault dans leur jeunesse.

- En réponse à ces éléments de discussion, une réflexion est à mener d'urgence avec l'aide de l'Architecte des Bâtiments de France.

Front de mer

Le projet d'aménagement de la rue de Saint Valery réveille les attentes nombreuses de protection du pied de falaise et de continuité de la promenade vers Onival par la digue 83.

Plusieurs personnes demandent un traitement plus esthétique de l'emplacement de poubelles au coin de la rue des Fonts-Bénits.

Des riverains de la rue Ernest Jamart suggèrent de remettre en service l'allée à mi-hauteur du mur de soutènement au lieu d'en faire un espace planté. Cela offrirait une variante dans les promenades sur le front de mer, ce qui serait utile en raison du rétrécissement de la rue.

Les demandes sont nombreuses de remise en service de l'escalier de descente à la mer, rue des Bessaints.

Des contre-propositions sont exprimées par les riverains pour le square rue des Bessaints : maintien de stationnement, déplacement de l'aire de pique-nique sur la plateforme de l'ancienne villa Daurelly et amélioration de l'allée des Bessaints qui monte vers le Bel Air, aménagement plus modeste du square, essentiellement vert, en maintenant la fonction de détente pour les chiens du quartier.

En réponse à ces idées,

- les négociations avec l'Etat responsable du domaine public maritime seront relancées,
- des études géotechniques seront commandées pour étudier la pérennité des constructions (murs, escaliers, casino, perré),
- l'emplacement des poubelles sera étudié avec la Communauté de Communes des Villes Sœurs tant pour la rue des Fonts-Bénits que pour la rue Ernest Jamart,
- les propositions des riverains sur le square des Bessaints sont une bonne base pour faire évoluer le projet initial.

Place Foch

Des doutes sont exprimés sur l'intérêt des marches prévues à la place de la pente actuelle pour gérer la dénivelée, d'autant plus que cela gênera le marché.

La coupure du passage de la rue du 11 novembre ne suscite pas de réaction défavorable mais pose la question du débouché de la rue d'Eu les jours où la Grande Rue est réservée aux piétons.

- En réponse à ces doutes, le projet sera réexaminé pour que l'aménagement de la place soit adapté au marché, aux cérémonies religieuses, et à de futures implantations commerciales au rez-de-chaussée des immeubles.

Place du Général de Gaulle, square de Dalhausen, église

Les commerçants non sédentaires tiennent à ce que le marché reste sur cette place plus abritée du vent en hiver.

Des questions se posent sur l'espace restant disponible pour la fête foraine.

La perte d'une trentaine de places de stationnement sur environ 70 places actuelles inquiète certains.

L'idée d'introduire de la végétation plait, mais la concurrence est difficile à gérer entre les multiples usages souhaités sur cette place.

De nombreuses personnes s'inquiètent de l'état de dégradation de l'église

En réponse à ces préoccupations, les orientations pour réexaminer le projet sont :

- l'aménagement d'une promenade sur le côté sud de l'église avec un accès à l'église pour personnes à mobilité réduite, sans aller jusqu'à créer le jardin prévu,
- l'organisation d'un arrêt des transports en commun avec un demi-tour remplaçant le rond-point situé actuellement devant la mairie,
- l'optimisation de l'espace afin de préserver le plus de place possible pour le stationnement et la fête foraine,
- l'optimisation de la capacité de stationnement place Gracchus Babeuf, et dans les impasses Desmon et du Marché accompagnée d'une bonne information sur leur existence,
- une concertation sur la vocation du square Dalhausen et son aménagement,
- la mise à l'étude d'un projet de sauvegarde et de mise en valeur de l'église .

Où l'exposé qui en est fait :

Le conseil municipal – 12 voix Pour – 02 abstentions de M. HUBART Laurent et Mme LEROY Charlotte

DECIDE :

- **d'approuver ce bilan de la concertation menée en juin et juillet 2020**
- **d'approuver ces orientations de travail visant à répondre aux attentes et idées exprimées**
 - **de demander au Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard, à qui la commune a délégué sa maîtrise d'ouvrage, d'étudier les évolutions du projet et de négocier au mieux avec les entreprises les modifications de leurs prestations.**